

Commission du Conseil communal

Préavis municipal n° 02/2016

Au Conseil Communal

1304 Cossonay-Ville

Cossonay-Ville, Le 10 mai 2016

**Rapport de la commission chargé d'étudier le préavis municipal n° 02/2106
concernant la mise en séparatif, mise à niveau des services et réfection de la
chaussée de la rue du Four**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs ;

La commission désignée par le bureau pour étudier le préavis municipal n° 02/2106, composée des membres soussignés, s'est réunie en salle de Municipalité le 25 avril 2016, en présence de Monsieur Claude Moinat, Municipal des routes. Une deuxième séance a été nécessaire pour bien comprendre le projet qui s'est déroulée au bureau technique le 9 mai 2016 en présence de Messieurs Claude Moinat & Pierre Mermoud, où l'on a pu poser les questions techniques. Nous les remercions pour leurs réponses et leurs explications. Puis, la commission s'est réunie pour élaborer le présent rapport et la finalisation s'est faite lors d'une troisième entrevue le 10 mai 2016.

Préambule :

Comme mentionné dans le préavis, peu de travaux d'assainissement ont été pratiqués dans la rue du Four, seul des interventions d'urgences ont été réalisées. Dans la zone touchée, la totalité des eaux claires et usées ne sont pas encore en séparatif, seul 40% des raccordements privés sont préparés pour être raccordé en séparatif. Il est évident que tout le vieux Bourg est à refaire... On aurait pu commencer par la Petite-rue mais tout est urgent : le réseau d'eau comme les égouts sont dans un état fortement vétuste, tout l'équipement et en fin de vie. Les eaux claires sont encore mélangées avec les eaux usées dans un seul collecteur ce qui, par temps de pluie par exemple, surcharge beaucoup le Vortex et ensuite la STEP, obligée de traiter inutilement ce surplus d'eau claire. La présente demande de crédit a pour but la mise en conformité, le renforcement et l'extension des infrastructures du secteur, ainsi que leur adaptation aux besoins actuels. La durée des travaux sera d'environ 9 mois.

Situation du système d'évacuation des eaux de la commune de Cossonay :

Le collecteur unitaire débute actuellement à la croisée « Petite-Rue et Rue du Four » et remonte jusqu'à la croisée de la rue du Temple. Dans le projet du préavis les collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) vont commencer à la même croisée et remonter jusqu'à la fin de la Rue du Four (Porte voutée), ceci permettra de limiter le plus possible l'écoulement des eaux dans le ruisseau de Pré de la Cour. Par contre dans un premier temps, les eaux usées (EU) et les eaux claires (EC), dès la croisée « Petite-Rue et Rue du Four » repasseront en unitaire en direction du Vortex. Les propriétaires privés non conformes, environ le 60% des collecteurs unitaire existants devront se raccorder en séparatif sur le nouveau réseau communal, à leurs charges. Nous avons aussi demandé au service technique: si on pouvait brancher ce nouveau réseau d'eau claire - usée directement sur le déversoir du Moulin Chevalier qui est déjà en séparatif jusqu'au Vortex. Il faut reconnaître vu la complication de l'endroit, pour ne pas faire du bricolage, qu'il faudra attendre la réfection de la Petite Rue et celles des Bons-Enfants pour finalisé les raccordements.

Réfection de la chaussée routière :

Comme mentionne le préavis communal, pour que l'aménagement routier de la rue du Four réponde aux exigences du site « Veille-Ville », Il a été décidé de conserver les rigoles de boulets existantes et de réaménager les tronçons détruits et supprimés durant les années passées. Des pavés en grès seront posés au niveau des parties carrossable. La commission suggère qu'il serait judicieux de poser la même dimension qu'à la rue Des Etangs sortie Grand Rue, afin de garder une harmonie dans le Bourg. Le croquis joint au préavis avec trois rangées laisse supposer des pavés plus gros.

Modification des réseaux de services existants :

La commission relève la bonne décision de la Municipalité de profiter de l'opportunité de ces travaux pour adapter les services (éclairage public, électricité, gaz, télécommunication) et remplacer les conduites d'eau potable afin de créer un bouclage et de poser deux bornes incendies supplémentaires.

La commission s'est posée quelques questions sur le nouvel éclairage, nous suggérons que celle-ci soit commandée de façon intelligente avec une diminution de nuit à 50% et éventuellement d'une détection de présence. Ceci pour une question éthique, même que les économies demeurent faibles par rapport à l'investissement.

Aspect financier :

L'estimation de coût ci-dessous est principalement basée sur les évaluations d'ingénieur. Ils s'élèvent à CHF CHF 1'079'468.40 TTC. Au vu de la configuration du marché actuel de la construction, le montant des soumissions devrait être inférieur aux coûts estimés indiqués sous chapitre 5.1. Néanmoins, le préavis sera déjà déposé au Conseil communal au moment de l'ouverture des offres, raison pour laquelle la demande de crédit est exceptionnellement basée sur des montants estimés. Le montant précis de l'investissement sera communiqué par la Municipalité au Conseil communal lors d'une prochaine séance.

En résumé :

Après une étude approfondie, la commission est convaincue que la réalisation de la mise en séparatif de la rue du Four, ainsi que la mise à niveau des différents services industriels puis la réfection de la chaussée, répondent aux besoins immédiats de ce secteur.

CONCLUSIONS :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N° 02/2016,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- réaliser les travaux nécessaires à la mise en séparatif du système d'eaux claires et usées de la rue du Four, la mise à niveau des services (réseau d'eau potable, éclairage public, électricité, gaz, télécommunications) ainsi que la réfection de la chaussée.
- financer ces travaux par un emprunt correspondant aux meilleures conditions, auprès d'un ou de plusieurs établissements financiers ou par les liquidités courantes de la Bourse communale.
- Porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan.
- Amortir la somme portée à l'actif du bilan comme suit : Fr. 543 '200.-- par un prélèvement sur la réserve EU + EC, compte No 9280.3 ,
- Fr. 170'800.-- par un prélèvement sur la réserve eau potable, compte No 9280.6
- Fr. 365'468.40 soit le solde, sur une période de 30 ans au plus.

Pour la commission :

Sylvie Demont

Michel-Alain Borgeaud

Stephan Marzinotto 